

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUILLET 2016 à 21h00

## Étaient Présents

E.AUBERT – V.DEZ – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – P.GONZALEZ – H.BATT-FRAYSSÉ – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – M.Ch. BIHOREAU – Th.MARNET – Ch. AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – Q.ABOUT – S.DJAADI – D.DARIO – C.MICHONDARD.

## Représentés :

D.DOUX par B.CLAISSE

C.MORLAND par V.DEZ

J.L.ANTROPE par C.CHAUVIERRE

Absente excusée : C.MALBEC

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire passe la parole à Madame Delphine LUMINA, du Cabinet conseil Espace Ville pour faire une présentation rapide du projet de Plan Local d'Urbanisme, de ses différentes étapes depuis qu'il a été prescrit en délibération du conseil municipal, une première fois en 2010 puis en 2015 et de son contenu. Il s'agit aujourd'hui de tirer un bilan de la concertation et d'arrêter le projet de PLU. Il devrait ensuite être notifié aux personnes publiques associées. Trois mois après, en octobre, l'enquête publique devrait être lancée pour 1 mois. Le commissaire enquêteur aura un mois pour faire son rendu puis le conseil municipal se prononcera pour approuver le PLU.

**La séance du Conseil municipal ouvre à 21h15**

## **I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Marie-Christine BIHOREAU et Gilles MAREVILLE sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Mme AUBERT précise que le premier objectif de la séance de ce soir est de tirer le bilan de la concertation. Elle veut bien le lire mais il y a beaucoup de pages avec des tableaux qui ne facilitent pas la lecture.

Mme DARIO aurait aimé avoir un retour des questionnaires des commerçants car ils ne figurent pas dans le bilan.

Mme AUBERT indique qu'il y a une synthèse dans les tableaux au chapitre 3. Mme DARIO trouve dommage de ne pas en avoir discuté dans le comité de pilotage du PLU. Mme LUMINA précise qu'il y aura un bilan en annexe. Une partie des questionnaires ont été remis par Espace Ville mais une partie (Champmesnil et Henriville) n'a pas été reprise, ils le seront en juillet. L'étude économique est complémentaire au PLU, elle ne fait pas partie des pièces obligatoires. Mme DARIO précise que le conseil municipal n'a pas eu connaissance des questions posées. Cela aurait été intéressant, d'autant qu'il s'agit des 10 prochaines années. Mme AUBERT rappelle effectivement que nous n'avons pas tous les éléments.

M. ABOUT fait remarquer que tout est lié au règlement dans la délibération du PLU. Il demande à Mme AUBERT si elle maintient la proposition de délibération proposée ce soir même, auquel cas tous les membres de sa liste seront amenés à voter contre. Dans le cas contraire, il demande à ce que les amendements et sous amendements soient votés un par un.

Pour Mme AUBERT, faire en séance le vote des amendements un par un pourrait être source d'erreur. Elle ne trouve pas cela raisonnable. En revanche, elle propose de tenir compte de l'ensemble des amendements dans la délibération et de les joindre en précisant qu'ils seront étudiés par le comité de pilotage. Un courrier officiel reprenant les décisions prises lors du comité de pilotage sera ensuite envoyé au commissaire enquêteur pour leur prise en compte.

D'une façon générale, les membres de l'opposition trouvent que les délais octroyés pour étudier raisonnablement l'ensemble des documents du PLU (plusieurs centaines de pages) ont été trop réduits. Tout a été fait hors délais. M. ABOUT ne comprend pas pourquoi la lecture de 30 amendements ne pourrait se faire en séance pour délibération alors que les membres du conseil municipal n'ont eu que quelques jours pour lire 300 pages. Pour lui, Mme AUBERT préfère les mettre pour avis au comité de pilotage plutôt qu'au vote. De la même façon, pour M. D'ANNOVILLE, Mme AUBERT veut voter la délibération sans les amendements et voir après le sort qu'on leur réserve. Pour Mme AUBERT, il y a trop d'amendements, dont certains demandent réflexion. On ne peut pas prendre le risque de voter à la hâte.

Pour M. D'ANNOVILLE, il faut reporter la séance. Mme AUBERT refuse et précise que le conseil municipal a déjà été reporté d'une semaine. Pour M. PAULET, c'est comme le 49.3. Pour M. D'ANNOVILLE, Mme AUBERT veut passer en force. Mme AUBERT met en avant le fait que les amendements seront étudiés par le comité de pilotage, que les délais ont été courts.

M. ABOUT fait remarquer que même des membres de la majorité ont proposé des amendements ce soir. Mme AUBERT précise qu'il s'agit d'amendements de forme et que pour des amendements de fond, ils ne peuvent être arrêtés sans risque de faire des erreurs. Dans le cas où l'arrêt du PLU serait reporté, ce serait en septembre.

M. ABOUT précise que la réglementation est très claire sur la façon de prendre des amendements et cela ne peut être en comité de pilotage.

Mme BONNAIN rappelle que les documents complets n'ont pu être adressés que le 29 juin et que le délai imparti n'a pas permis de tout analyser correctement. Au regard du nombre d'amendements, il faut reporter l'arrêt du PLU. Il y a à la fois des amendements sur le fond et la forme. Il n'a pas été assez discuté des règles concernant la commune pour les 20 ans à venir, c'est trop important. La lecture de Dynamique pourrait faire évoluer le règlement, apporter une autre vision et même faire évoluer des membres de la majorité. Tout le monde doit s'exprimer. Les amendements doivent être votés un par un, c'est la jurisprudence qui le dit. La solution qui consiste à en débattre en comité de pilotage ne donne aucune certitude sur la prise en compte ou non des amendements.

Par ailleurs, Mme BONNAIN indique qu'il vaut mieux éviter de faire voter une seule délibération pour le bilan de la concertation et pour l'arrêt du PLU. Il faudrait séparer en deux délibérations.

Mme AUBERT précise que la commune travaille avec un cabinet spécialisé et que la délibération tient compte de leur avis. Mme AUBERT s'est souciée de la régularité du document. Elle ne souhaite pas ouvrir la porte à une annulation du PLU.

Mme BONNAIN maintient que sur la forme, il vaut mieux avoir deux délibérations.

M. DJAADI met en avant le fait qu'il n'est pas membre du comité de pilotage et qu'il a découvert très tardivement la proposition finale, à savoir le 23 juin lors de la dernière commission urbanisme. M. DJAADI précise qu'il faut du temps pour travailler un tel document et que leur équipe ne l'a pas eu. Il faut qu'ils puissent avoir un travail coopératif avec les personnes compétentes de l'équipe (en vacances actuellement). Ce n'est qu'à l'issue d'un tel travail, que des décisions peuvent être prises. Ceci dans un souci de démocratie locale. Les documents ont été reçus le 29 juin, soit 6 jours y compris le week-end. Délai trop court pour étudier un tel document.

Mme AUBERT répond que l'équipe de « Mesnil autrement » n'a pas souhaité participer au comité de pilotage et n'a donc pas pu suivre les débats.

M. DJAADI fait remarquer que les membres du comité de pilotage ont découvert le règlement comme les autres membres du conseil municipal, à savoir le 29 juin. Mme BONNAIN confirme que cela a bien été reçu le 29 juin en même temps que l'évaluation environnementale.

Mme DARIO indique que les autres documents ont été adressés le 20 juin au soir.

Mme AUBERT précise que les délais légaux ont été respectés et qu'on peut faire une seule délibération.

Mais pour Mme BONNAIN, c'est du bon sens d'en faire 2.

Pour Mme AUBERT, si on reporte, le PLU ne sera pas approuvé en mars et la commune pourra être en difficulté.

Pour Mme BONNAIN, quelques semaines de retard ne devraient pas poser de problème. La commune a jusqu'au 27 mars pour avoir un document opposable.

Madame AUBERT souhaite suspendre la séance pour recueillir les avis de sa majorité.

### ***Suspension de séance à 21h36 à 22h22***

Mme AUBERT indique que la majorité tient compte de l'avis des membres de l'opposition. Il y a eu beaucoup de concertation jusqu'à présent et elle ne souhaite pas tout gâcher.

Elle propose que :

- les listes autres que Dynamique et la majorité fassent part de leurs amendements avant le 8 juillet au soir,
- le comité de pilotage, auquel il est proposé à la liste de M. ABOUT de participer, se réunisse un soir de la semaine prochaine,
- l'ensemble du dossier portant les amendements soit transmis aux membres du conseil municipal pour une nouvelle séance d'arrêt au 31 août.

Et qu'il n'y ait plus de propositions de modifications qui interviennent après les travaux d'arrêt du comité de pilotage.

### ***Suspension de séance de 22h24 à 22h37***

M. D'ANNOVILLE, après consultation et au nom des 3 listes, souhaite pouvoir envoyer des propositions d'amendements jusqu'au 31 juillet, pour ensuite pouvoir échanger jusqu'au 31 août avec les services de la commune et ainsi ne garder que les amendements difficiles à mettre au vote le 31 août.

Mme AUBERT refuse. Le secrétariat n'est pas disponible et du temps doit être laissé au cabinet conseil pour travailler sur les propositions d'amendements.

Pour M. D'ANNOVILLE, il est impossible de faire des miracles en 2 jours et de toutes les façons, il est possible réglementairement de poser des amendements jusqu'au 31 août.

Pour Mme AUBERT, une proposition a été faite, la contre proposition est refusée.

Pour M. ABOUT, il s'agit de l'avenir de la commune. C'est important. Il est proposé de dégraisser les amendements, de simplifier la tâche, de tous travailler ensemble mais il note que Mme AUBERT refuse.

Mme AUBERT fait remarquer qu'il n'est pas proposé de réunir le comité de pilotage. M. ABOUT s'interroge sur le rôle de validation des amendements par le comité de pilotage.

Mme AUBERT précise que c'est prévu dans le règlement intérieur. Le comité de pilotage est extérieur aux commissions. Il a travaillé en bonne intelligence. Son travail a été pris en compte comme la concertation de la population. Mais à présent les 3 listes de l'opposition prévoient d'envoyer tous leurs éléments pour le 31 juillet alors que le cabinet conseil ne sera pas opérationnel. Mme AUBERT leur demande de se mettre d'accord sur les amendements proposés et enverra ce qu'elle retiendra.

Pour Mme DARIO, ce n'est pas possible de tout voir en 2 jours.

M. CHAUVIERRE fait confirmer qu'il n'y aura pas de comité de pilotage après les propositions d'amendements.

Mme BONNAIN rappelle que le comité de pilotage est une instance ad hoc qui n'est pas obligatoire. Il ne faut pas confondre comité de pilotage et concertation. Cette dernière sera close quand on arrêtera le projet.

Mme AUBERT demande aux listes de l'opposition d'envoyer leurs propositions d'amendements comme convenu, en vue d'un conseil municipal le 31 août.

Pour M. D'ANNOVILLE, ce n'est pas trop tard, c'est prévu par la réglementation.

M. DJAADI revient sur la concertation. 5 jours pour lire les documents et travailler les enjeux, c'est trop peu. Il faut faire participer les partenaires, les équipes.

Mme AUBERT rappelle qu'on suit le processus depuis le début.

Mme DARIO a des doutes sur le fait que les membres de la majorité aient tout lu. Elle trouve regrettable que les documents n'aient pas été disponibles plus tôt.

M. DJAADI rajoute qu'il a fallu attendre le règlement.

Pour conclure, Mme AUBERT demande à ce que les amendements soient envoyés pour le 31 juillet. Elle note qu'il n'est pas souhaité de réunion du comité de pilotage. Un conseil municipal sera organisé le 31 août pour arrêter le projet de PLU. Avec la convocation seront envoyées les propositions d'amendements retenues. Seront pris en compte ou non les éléments envoyés.

**Elle prononce également la fin de la séance qui est levée à 22h48.**